

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
PRESQU'ILE DE
CROZON-
AULNE
MARITIME**

DEPARTEMENT
DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE CHATEAULIN

OBJET :

Assainissement
collectif :
Autorisation de
signature de deux
conventions
relatives au rejet
des eaux usées de
l'Etablissement
de l'Ile Longue
dans le système
d'assainissement
de Crozon

**Date de
convocation :**

21/09/2026

Membres en
exercice :
35

Nombre de
participants :

24

Nombre de
votants :

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

N°163/2026

Le 28 septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, M. CROGUENNEC Nicolas, M. GALL Jean Luc, M. GUILLON Laurent, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. RAULLIN Ludovic, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle, Mme ZAMAI Sonia

Membres absents avec pouvoir :

Mme COXALL PHILIPPE Mary ayant donné pouvoir à Mme LE MONZE, M. DURAND Pascal ayant donné pouvoir à Mme VIGOUROUX, M. GALLESIO Edgard ayant donné pouvoir à Mme ACHARD, Mme HOUBERDON Céline ayant donné pouvoir à Mme THOUARD, M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme RENSONNET Carine ayant donné pouvoir Mme LASTENNET, M. SENECALE Laurent ayant donné pouvoir à Mme TANGUY

Membres absents et excusés :

DEFLOU François-Xavier, Mme LEMUNIER Laurence, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier

Mme LE GUIRRIEC MORVAN est désignée secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Jean Michel LEZENVEN, Vice-Président en charge de l'Eau et l'Assainissement.

Une partie des effluents du site militaire de l'Ile Longue est rejetée dans le système d'assainissement de Crozon.

Une convention avait été signée par l'Armée et la commune de Crozon. Cette convention s'est achevée le 28/03/2012.

La facturation du service auprès de l'Armée s'est néanmoins poursuivie jusqu'au 31/12/2024, date de fin du contrat de délégation avec la SAUR.

Depuis, l'Armée a refusé de payer de nouvelles factures en l'absence de convention valide. Les montants impayés sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026 représentent un montant total de 226 413.55 € HT. Il convient de régulariser les montants impayés sur la période 2025-2026 et de mettre en place une nouvelle convention pluriannuelle pour définir et préciser les conditions techniques, administratives et financières de collecte et traitement des effluents.

La nouvelle convention, d'une durée de 6 ans, à compter du 01/01/2027, contient :

- Un renforcement du suivi des effluents et de l'autosurveillance
- Des précisions sur l'origine des effluents
- Une augmentation du volume accepté de 30 000m³/ an à 40 000 m³/an à charge organique constante

- Une indexation des tarifs aux recettes projetées du service
- Une perspective des travaux à réaliser par l'Etablissement militaire de l'Ile Longue

Le Conseil d'Exploitation du 17/09/2026 et le Bureau Communautaire du 15/09/2026 ont approuvé les projets de conventions.

Il revient au conseil communautaire d'adopter une délibération autorisant le Président à signer ces conventions.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Autorise le Président à signer la convention de régularisation de la facturation pour les années 2025-2026 et tout avenant à intervenir ainsi que tout document en lien avec l'exécution de la présente délibération,
- Autorise le Président à signer la convention de raccordement des effluents d'eaux usées de l'Ile Longue sur la période 2027-2032 et tout avenant à intervenir ainsi que tout document en lien avec l'exécution de la présente délibération.

Affiché le : 5/10/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS




La Secrétaire,

Martine LE GUIRRIEC MORVAN

